

AVIS AU PUBLIC

Une demande d'autorisation pour la Réalisation des infrastructures d'assainissement dans le cadre de la construction d'un bâtiment pour l'atelier communal à Erpeldange, 1574/3505, 1583/5037 et 1583/5038 à section B d'Erpeldange, en la commune d'Erpeldange-sur-Sûre, a été introduite par Administration communale d'Erpeldange-sur-Sûre auprès de l'Administration de la gestion de l'eau et inscrite sous la référence **EAU/AUT/24-0322**.

Publication faite en exécution de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau. (15 jours à partir du 29 mai 2024)

Erpeldange-sur-Sûre, le 29 mai 2024

Le Bourgmestre,



P.O. du Secrétaire,

